



**OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R76-2023-022

PUBLIÉ LE 31 JANVIER 2023

# Sommaire

## **SGAR / SGAR**

R76-2023-01-25-00005 - Décision N°FranceAgriMer/ST/2023/04 (1 page)

Page 3

SGAR

R76-2023-01-25-00005

Décision N°FranceAgriMer/ST/2023/04

## DECISION N°FranceAgriMer/ST/2023/04

La directrice générale de FranceAgriMer,

Vu le code rural et de la pêche maritime, livre VI, notamment ses articles L.621-6 et R.621-28;

Vu le décret du 6 avril 2017 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment l'article 39 ;

Vu le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de Monsieur Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie ;

**Décide :**

**Article 1er :**

Délégation de signature est donnée à Monsieur Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, en sa qualité de représentant territorial de FranceAgriMer et d'ordonnateur délégué en résultant, à l'effet de signer toutes décisions, instructions, correspondances et conventions, même de délégation, nécessaires à l'accomplissement des missions de l'Etablissement dans la région Occitanie, à l'exception des actes normatifs ou interprétatifs de portée générale.

**Article 2 :**

Cette décision abroge et remplace la décision n°FranceAgriMer/ST/2018/04 du 26 octobre 2018. Elle prend effet à compter de la prise de fonction de Monsieur Pierre-André DURAND fixée le 30 janvier 2023.

Fait à Montreuil, le 25 janvier 2023.

La Directrice générale,



Christine AVELIN